Rapport au Conseil de la région de l’Atlantique

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom** Joey Dunphy  | **Date**  |
| **Groupe ou région de représentation :** Directeur pour les membres autochtones |
|  |
| **Activités depuis la dernière réunion du Conseil de la région** |
| **Activité** | **Lien avec mon rôle au Conseil** |
| Réunion du Conseil régional du Grand Moncton le 18 novembre (Moncton, N.-B.) | En tant que membre du Comité d’action politique, je me dois d’appuyer les conseils régionaux. Comme invité à cette réunion, j’ai parlé de questions d’intérêt pour les membres autochtones et j’ai communiqué mes coordonnées aux membres de diverses sections locales qui assistaient à la réunion afin qu’ils puissent les transmettre aux personnes autochtones dans leur milieu de travail. |
| Journée d’action du 19 novembre au 1045 de la rue Main (Moncton, N.-B.) | En tant que membre du Comité d’action politique, j’ai voulu représenter à la fois ma section locale et le Conseil à cette activité nationale. |
| Réunion du Conseil de la région de l’Atlantique du 20 au 23 novembre (Halifax, N.-É.) | J’ai assisté à la réunion du Comité des droits de la personne, à celle du Comité d’action politique et à celle du Conseil en tant que directeur pour les membres autochtones.  |
| Veille à la chandelle contre la violence faite aux femmes le 6 décembre (Riverview, N.‑B.) | J’ai participé à une veille à la chandelle contre la violence faite aux femmes. En ouverture, il y a eu une présentation à la mémoire des 14 jeunes femmes assassinées lors de la tuerie de Polytechnique à Montréal. Des membres de la famille de femmes assassinées à Moncton ont également offert un témoignage. Une consœur autochtone qui travaille au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick a prononcé un discours sur la violence faite aux femmes autochtones. Elle a parlé notamment de Loretta Saunders, une jeune Autochtone de la région qui a été assassinée en 2014. |
| Conférence téléphonique du Comité d’action politique le 19 janvier | J’ai participé à cette conférence téléphonique puisque je fais partie du Comité d’action politique. |
| Réunion du Conseil régional du Grand Moncton le 21 janvier (Moncton, N.-B.) | En tant que membre du Comité d’action politique, je me dois d’appuyer les conseils régionaux. J’ai assisté à cette réunion comme invité. Le Conseil régional a élaboré son budget pour l’année. Il a été question d’offrir du café, des beignes et des muffins aux membres lors de la journée d’action du 19 mars au 1045 de la rue Main. |
| Le 11 février | À l’annonce de la prochaine réunion du Comité des droits de la personne de Moncton, j’ai envoyé un courriel au président de ce comité, le confrère Farid Tourkmani, et à la présidente du Conseil régional, la consœur Shanny Doucet, leur demandant de m’aider à organiser une activité d’intérêt pour les membres autochtones. Malheureusement, en raison du mauvais temps, la réunion a été annulée à deux reprises. Je continuerai de dialoguer avec Farid et Shanny.  |
| Journée d’action du 19 mars (Gatineau, Qc) | J’ai participé au rassemblement en compagnie des confrères et consœurs qui suivent aussi le Programme de développement syndical. J’ai fièrement représenté le Conseil de la région de l’Atlantique en arborant le drapeau de l’AFPC que j’ai reçu comme nouveau membre du Conseil.  |
| Réunion du Cercle national des peuples autochtones du 25 au 27 mars (Ottawa, Ont.) | J’ai eu la chance de coprésider cette réunion avec le confrère Luc Tailleur, le représentant du Québec. Cela a été une expérience difficile mais aussi enrichissante, car les Autochtones préfèrent avancer en arrivant à un consensus plutôt qu’en prenant appui sur les règles normales et les procédures parlementaires. Finalement, tout s’est bien passé, et nous avons beaucoup accompli lors de cette réunion de deux jours et demi. Pour l’occasion, nous avions invité quelques personnes à prononcer une allocution.**Margaret Froh**, directrice des politiques stratégiques, du droit et de la conformité pour la Métis Nation of Ontario, a fait un exposé sur la cause *Daniels* (Harry Daniels). Cette cause porte sur le pouvoir du fédéral relativement aux Métis et aux Indiens non inscrits. Le paragraphe 91(24) de la *Loi constitutionnelle de 1867* indique que l’autorité législative du Parlement du Canada s’étend aux Indiens et aux terres qui leur sont réservées. Il était déjà clair que ce paragraphe 91(24) s’applique aux membres des Premières Nations qui ont le statut d’Indiens aux termes de la *Loi sur les Indiens*. Dans un arrêt rendu en 1939, la Cour suprême avait conclu que les Inuits sont également des « Indiens » au sens du paragraphe 91(24). Dans l’affaire *Daniels*, la Cour fédérale a statué que cette disposition s’applique aussi aux Métis et les Indiens non inscrits. **Dan Wilson**, directeur des politiques et des relations avec les médias du Congrès des peuples autochtones, nous a aussi parlé principalement de la cause *Daniels*.**Cherry Smilley**, de l’Association des femmes autochtones du Canada, a abordé le sujet des femmes autochtones disparues ou assassinées. Elle a parlé du guide publié par son association intitulé *Qu’est-ce que je peux faire pour aider les familles de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées?*La réunion a porté sur les sujets suivants :1. Le projet de loi C-33 sur la Loi sur le contrôle par les premières nations de leurs systèmes d’éducation : Le nouveau chef national de l’Assemblée des Premières Nations, Perry Bellegarde, a dit que le premier ministre Harper lui a dit personnellement que le gouvernement ne mettra pas en œuvre le controversé projet de réforme du système d’éducation des Premières Nations.
2. Le projet de loi C-51 sur la *Loi antiterroriste de 2015* : Le Cercle national des peuples autochtones a pris position contre ce projet de loi qui est très inquiétant pour les Premières Nations! Ce projet de loi permettrait aux autorités policières de poursuivre des Autochtones qui ne font que défendre leurs terres en les qualifiant d’écoterroristes.
3. L’accès à l’eau potable pour les Premières nations : Ce sujet est une préoccupation soutenue pour le Cercle et pour l'AFPC.
4. Le prix des aliments dans le Nord : L’agent des droits des Autochtones de l’AFPC a fourni au Cercle une ébauche de lettre que les membres pourront utiliser pour écrire à leur député.
5. Encourager les Autochtones à voter : Nous voulons que l’agent des droits des Autochtones de l’AFPC prépare des documents qui expliquent les priorités des trois grands partis politiques, la marche à suivre détaillée pour voter et comment les Autochtones ont obtenu le droit de voter.

Le Congrès national de l’AFPC aura lieu à la fin avril à Québec. Le Cercle national des peuples autochtones a appris que son allocation dans le prochain budget a été réduite de 75 000 $ sur trois ans. Il a donc dû examiner sa manière de fonctionner et a décidé de tenir une seule réunion par année pour pouvoir libérer des fonds pour faire plus de travail d’information et de mobilisation dans les régions, dans la mesure où cela touche l’une ou l’autre des 13 priorités que le Cercle a définies.Les priorités du Cercle sont :1- les femmes autochtones disparues ou assassinées;2- les services d’éducation et de santé des Premières Nations;3- la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;4- la Déclaration Universelle des Droits de la Terre Mère;5- du soutien et des mesures d’adaptation pour les membres autochtones et sensibilisation des colonisateurs;6- Idle no More (Fini l’immobilisme!)7- la politique d’assimilation de Harper;8- les activités sous le thème « fini l’immobilisme »;9- l’eau potable pour les Premières Nations;10- la création de cercles régionaux;11- le rêve de Shannen12- la taxation des entreprises autochtones;13- la désignation du 21 juin comme un jour férié national. |
| Du 27 avril au 1er mai : Congrès national de l’AFPC (Québec, Qc) | J’assisterai au Congrès comme représentant de mon Élément, mais j’y soulèverai des questions d’intérêt pour les membres autochtones et je parlerai de leurs priorités.  |
| **Formations suivies depuis que je fais partie du Conseil** |  |
| Formation des dirigeantes et dirigeants des sections locales, 14 au 16 novembre (Shediac, N.-B.) |  |
| Atelier sur le projet de loi C-4 le 6 décembre (Moncton, N.-B.) |  |
| Formation en leadership, les 23 et 24 janvier (Halifax, N.-É.) |  |
| Phase 2 du Programme de développement syndical, du 19 au 22 mars (Gatineau, Qc) |  |
| Je suis en train de rédiger une demande pour assister à la prochaine réunion du Cercle régional des peuples autochtones de Miramichi en compagnie de la consœur Tanna Pirie Wilson (représentante de la région de l’Atlantique au Cercle national des peuples autochtones). Nous voulons connaître les difficultés auxquelles fait face ce cercle régional et comment nous pouvons l’aider. La consœur Tanna et moi travaillons aussi à préparer une activité le 21 juin à Moncton. Nous allons essayer de coordonner cette activité avec le Conseil régional du Grand Moncton et le Comité des droits de la personne de Moncton. |